

PROCES VERBAL/COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2021 à 19h30

Suite aux mesures d'urgence sanitaire liées à la crise COVID-19, ce conseil municipal se déroule exceptionnellement à la salle des fêtes, afin de respecter les gestes barrières et distanciation sociale.

Date de convocation : 09/02/2021

Présents : M Mmes MARRON Patrick, GASPARINI Corinne, COLLIGNON Hubert, LA ROCCA Maurice, VAURE - VALLA Jacques, BILLARD Stéphane, HAMMECKER Romain, MONTAPERTO Pierre, LEBOURG ARROYO Christian, JURQUET Audrey, GALLUCCIO David, BAFFERT Jean, RENIER Agnès (quitte la salle en milieu de séance et donne pouvoir à GALLUCCIO David).

Absent : FIAT Denis donne pouvoir à VAURE VALLA Jacques, DA SILVA MENNESSON Chloé ; RENIER Agnès quitte la salle en milieu de séance et donne pouvoir à GALLUCCIO David.

Secrétaire de séance : COLLIGNON Hubert.

Le Compte rendu de la séance précédente est approuvé.

Le Maire propose aux élus de modifier l'ordre du jour ainsi : Délibération n°1 « convention de mise à disposition à titre gratuit d'un service en langue des signes française à l'accueil au public de la commune » à déplacer en fin de conseil ; Ajouter la délibération suivante : « Conventions de passage pour l'installation de lignes de communications électroniques à Très Haut Débit en Fibre Optique ». Les élus acceptent de modifier l'ordre du jour tel que mentionné ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2020 :

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte de gestion de la commune du trésorier pour l'année 2020.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2020

Le Maire quitte la salle pour la présentation du Compte administratif. Le doyen le remplace : M. VAURE VALLA Jacques prend la parole.

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif de la commune 2020 qui se présente comme suit :

Section Investissement, résultat à la clôture de l'exercice 2020 : + 641 720,97 €

Section de Fonctionnement, résultat à la clôture de l'exercice 2020 : + 413 728,93 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020, dit qu'il n'y a aucun reste à réaliser, décide de reprendre les résultats au budget communal 2021 et d'affecter les résultats comme suit : reprise des résultats de la section de fonctionnement, en fonctionnement, pour la somme de 413 728,93 € au budget 2021 et reprise des résultats de la section d'investissement en investissement pour un total de 641 720,97 € au budget 2021.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021 :

Les élus débattent de la manière dont est abordé le budget ; M. La Rocca demande d'avoir une approche par projets. Le Maire indique qu'en tant que petite commune, nous ne sommes pas soumis à un débat d'orientation budgétaire qui est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants ; notre comptabilité et outils comptables ne sont pas dimensionnés pour. Afin d'avoir une approche par projet, il est nécessaire de demander des devis en cours d'année et de faire des plans de financement afin de les prendre en compte pour le budget suivant.

Le Conseil municipal vote le budget ci-dessous à la majorité ; une abstention, M. LA ROCCA Maurice.

Fonctionnement :

- Dépenses	805 973 €
- Recettes	805 973 €

Investissement :

- Dépenses	752 520 €
- Recettes	752 520 €

REVISION DU LOYER DE L'APPARTEMENT COMMUNAL :

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le loyer et le prix des charges de l'appartement communal qui se décompose comme suit :

- Location	357,40€
- Charges	145,00€

Le montant total du loyer sera de 502,40 € du 01/12/2021 au 30/11/2022.

LOCATION LICENCE IV :

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la redevance mensuelle de la licence IV qui sera de cinquante euros du 10 juillet 2021 au 09 juillet 2022.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2021 :

Le Conseil Municipal, à la majorité : 3 abstentions (Ms Jurquet, Billard et Lebourg), décide d'augmenter les taux de fiscalité directe locale pour 2021 pour obtenir 7457 euros supplémentaire au budget 2021 ; cela correspondra à environ 3% d'augmentation.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UN SERVICE EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE A L'ACCUEIL AU PUBLIC DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un service en langue des signes française à l'accueil au public de la commune avec Grenoble Alpes Métropole.

CONVENTIONS DE PASSAGE POUR L'INSTALLATION DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions de passage pour l'installation de lignes de communications électroniques à Très Haut Débit en Fibre Optique avec le Département de l'Isère.

QUESTIONS DIVERSES :

- Subventions aux associations : M. Billard explique aux élus comment les délégués au milieu associatif ont travaillé pour définir le montant des subventions allouées ; est notamment pris en compte la trésorerie de chaque association sachant qu'une association loi 1901 n'est pas censée garder une trésorerie trop importante. Certaines associations n'ont pas répondu à la demande des élus (nombre d'adhérent, bilan...). Le montant des subventions allouées aux associations est donc revu. Pour le rugby, il est alloué 50 euros au lieu de 150 euros. Pour l'amicale des sapeurs-pompiers il est alloué 100 euros au lieu de 80 euros. Le reste de la liste vue en commission des finances est inchangée.
- Le Maire indique que les prochaines élections départementales et régionales se dérouleront certainement le même jour, les 13 et 20 juin 2021 (en attente de confirmation de la Préfecture). Ainsi, le bureau de vote sera déplacé à la salle des fêtes, qui sera séparée en 2 bureaux de vote distincts. Le Maire demande aux élus de prévoir d'être présent sur la journée complète car il sera nécessaire de doubler les membres du bureau.
- Le Maire indique que les travaux de rénovation de la maternelle débiteront le 20 juillet 2021. Il sera donc nécessaire de débarrasser la salle de classe avant cette date. Il faudra par la suite remettre en place les meubles. Le Maire demande aux élus s'ils pourront être présent. Un mail leur sera transmis quelques semaines avant le démarrage des travaux pour organiser le déménagement/réaménagement. Prévoir plutôt un samedi.
- Le Maire fait le tour des divers tarifs et augmentations vu pendant la commission des finances : cimetière, cantine/périscolaire, centre de loisir et crèche... Aucune autre délibération ne sera prise ce jour. Pour l'augmentation des tarifs cantine et périscolaire, il faut attendre d'avoir l'augmentation des tarifs du traiteur pour en débattre.

La séance est levée à 21h20.

A Notre Dame de Commiers, le 23 février 2021.

Le Maire,
P. MARRON.

